

L'ORAL D'HISTOIRE DES ARTS AU BREVET DES COLLEGES A PARTIR DE 2011

Son lien nécessaire avec la construction des compétences ; les modalités de sa mise en œuvre

NB : Les « rappels » à la fin de ce texte (pages 3 et 4) reprennent ceux des éléments de notre note de l'automne 2009 qui restent d'actualité.

REFERENCES INSTITUTIONNELLES :

- BO N°40 du 29 octobre 2009 (pages 4 et 5) sur l' « évaluation de l'histoire des arts pour le diplôme national du brevet » ;
- BO N°32 du 28 août 2008 : « organisation de l'enseignement de l'histoire des arts ; école, collège et lycée » Ce texte, très complet et très ambitieux doit être lu comme une ligne d'horizon qui permet de fixer le cap à suivre.

EVALUATION DE L'ORAL D'HISTOIRE DES ARTS.

L'oral d'histoire des arts, désormais obligatoire pour tous les élèves et crédité d'un coefficient 2, doit solliciter l'attention et la vigilance de chacun.

La préparation de cet oral doit intervenir en amont, aussi tôt que possible en cinquième ou en quatrième. Cela signifie :

- que **cet oral doit être présenté aux élèves et que les éléments d'évaluation doivent être explicités aux élèves sous la forme d'objectifs**,
- que **sa nature même de présentation orale doit faire l'objet d'un travail et d'un entraînement des élèves.**

Il convient par conséquent de procéder dans les enseignements disciplinaires qui concourent à l'histoire des arts à des mises en situation qui permettent à chacun de s'exercer une à deux fois au moins à cette modalité

L'évaluation de l'histoire des arts s'inscrit dans un contexte bien précis. Elle est une étape d'un parcours qui ne se clôt pas en fin de troisième, mais qui mènera l'élève à poursuivre cet enseignement au lycée. **En aucun cas, il ne s'agit, rappelons le, d'exiger des savoirs et des compétences qui peuvent être demandées pour l'oral du TPE en lycée.** La finalité de ce nouvel enseignement est aussi à chercher dans la volonté d'accroître le goût des élèves pour les arts et la vie artistique. **Cet enseignement s'inscrivant dans des enseignements disciplinaires, il est impératif de veiller à ne pas sanctionner les élèves deux fois : dans le cadre d'évaluations disciplinaires et dans celui de l'histoire des Arts.**

Des équipes ont imaginé, d'ores et déjà, des grilles d'évaluation des élèves pour cet oral. Au vu des exigences modestes et réalistes qu'il convient de se fixer, l'objectif premier est celui d'une **évaluation positive**. Ce n'est ni un slogan ni une invitation à la démagogie mais le choix volontaire et assumé **d'évaluer et de noter ce que l'élève a appris et a réussi à faire plutôt que ce qu'il ne sait pas et qu'il ne sait pas faire.**

La démarche que nous recommandons s'inscrit dans ce préalable et dans « le travail et l'évaluation par compétences ». Il est bon de profiter de cette opportunité pour mettre en œuvre, dans l'enseignement de l'Histoire des arts, la construction des compétences, et d'évaluer certains des items du livret personnel de compétences à l'occasion de l'évaluation orale de cet enseignement.

A cet effet, nous avons listé des items du Livret personnel de compétences qui ont très naturellement leur place dans l'évaluation de l'histoire des arts. Bien sûr, il est possible d'adapter cette liste selon les réalités de chaque établissement. Ainsi les items 6 et 7 seront sans doute déjà validés à cette époque de l'année dans le cadre du B2i. S'inscrivant dans la logique d'un **enseignement continu progressif et cohérent de l'histoire des arts, tout au long de la scolarité de l'élève (BO n°32 du 28 août 2008)**, il est fortement recommandé d'adopter la logique de formation du socle. **On peut imaginer donner l'intégralité des points pour un item dont l'élève a la maîtrise, la moitié des points lorsque cet item reste en cours d'acquisition.**

L'évaluation de l'histoire des arts restant dans les mains des établissements dans le cadre de leur autonomie, nous n'avons pas voulu diffuser une grille type. Nous avons estimé préférable de proposer une liste d'items du livret personnel de compétences qui nous ont paru pertinents. Les équipes pédagogiques investies dans cet enseignement et dans son évaluation s'en empareront en partie ou en totalité.

- Les items du « dire » de la compétence « maîtrise de la langue française » :
 - 1) Développer de façon suivie un propos en public sur un sujet déterminé
 - 2) Adapter sa prise de parole à la situation de communication
 - 3) Participer à un débat, à un échange verbal
- Au moins un item de la compétence « les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique » :
 - 4) Rechercher, extraire et organiser l'information utile
 - 5) Les objets techniques : analyse, conception et réalisation ; fonctionnement et conditions d'utilisation.
- Plusieurs (voire tous les) items de la compétence « la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » ; en particulier :
 - 6) Utiliser les logiciels et les services à disposition
 - 7) Traiter une image, un son ou une vidéo
- De nombreux items de la compétence « la culture humaniste », au moins ceux-ci :
 - 8) Avoir des connaissances et des repères relevant de la culture artistique
 - 9) Situer dans le temps, l'espace et les civilisations (...) des œuvres artistiques
 - 10) Connaître et pratiquer diverses formes d'expression à visée artistique
 - 11) Etre sensible aux enjeux esthétiques et humains d'une œuvre artistique
 - 12) Etre capable de porter un regard critique sur (...) une œuvre
 - 13) Manifester sa curiosité pour (...) les activités (...) artistiques
- Dans les « compétences sociales et civiques », au moins :
 - 14) Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences
- Dans la compétence « l'autonomie et l'initiative » :
 - 15) Savoir s'autoévaluer et être capable de décrire ses intérêts, ses compétences et ses acquis
 - 16) (selon les cas : oral individuel ou oral en groupe) : S'engager dans un projet individuel (ou) s'intégrer et coopérer dans un projet collectif
 - 17) Manifester curiosité, créativité, motivation à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement.

Le texte ne précise aucune date pour l'évaluation : *au moment jugé opportun*

Cela signifie que si les équipes pédagogiques s'entendent pour construire leur enseignement d'histoire des arts autour d'un « objet » (Cf. infra), il est possible d'organiser les oraux dès que celui-ci a été abordé par les disciplines parties prenantes du projet, et ce sans attendre les mois de mai ou juin toujours fort chargés.

QUELQUES RAPPELS DU B.O. N°40 DU 29 OCTOBRE 2009

En italique : les extraits du BO

En bleu, les observations faites par les chefs d'établissement et équipes pédagogiques qui ont expérimenté le dispositif en 2008-2009 (échanges lors d'un séminaire national qui s'est tenu à Paris au mois de septembre 2009)

Il s'agit d'un *entretien oral*...

A) ...mené par un binôme de professeurs, dont

- au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire (arts plastiques, éducation musicale ou histoire-géographie)
- l'autre professeur pouvant appartenir à l'une de ces trois disciplines, ou à toute autre discipline.

Ces professeurs peuvent appartenir à l'équipe pédagogique qui suit les élèves en 3ème ; il serait ainsi plus aisé d'apprécier l'investissement de l'élève dans la démarche et de réaliser ainsi une évaluation capable de prendre en compte le travail conduit tout au long de l'année.

B) ...individuel ou collectif (*l'entretien oral peut concerner un ou plusieurs élèves*).

Les chefs d'établissement ont exprimé leur difficulté à organiser des oraux individuels pour chaque élève de 3ème et se sont donc rapidement orientés vers des oraux collectifs (pas plus de cinq élèves simultanément)

Attention, **la note demeure individuelle** : en cas de prestation de groupe, elle peut être modulée selon ce que le jury perçoit de la qualité du travail fourni individuellement par chaque élève.

C)... mis en place, à raison de **15 minutes maximum par entretien**,

dans le cadre de l'emploi du temps des élèves au sein d'une séquence pédagogique menée par un des professeurs.

Dans certaines académies, des chefs d'établissement ont utilisé le temps des stages en entreprise dans certaines classes : ceux-ci libèrent des enseignants qui peuvent ainsi être mobilisés sur les oraux d'histoire des arts.

D)... qui **porte sur la période historique inscrire au programme d'histoire de troisième**,

avec toutefois **la souplesse nécessaire** au fonctionnement et à la mise en œuvre de l'enseignement d'histoire des arts. Ainsi, **à partir des** œuvres appartenant à la période historique abordée en 3^{ème}, on peut traiter des sources d'inspiration relevant de temps plus anciens ou voir dans quelle mesure ces œuvres ont inspiré des artistes contemporains.

E) ... qui peut :

- porter sur un *objet d'étude abordé durant l'année*, relevant d'une période historique située entre 1914 et nos jours (Cf. supra)
- *s'appuyer sur un ou plusieurs documents proposés par les examinateurs* : si les professeurs qui mènent l'entretien sont ceux de l'équipe pédagogique qui a encadré l'élève, l'adéquation entre le(s) document(s) et **les connaissances et capacités** développées en classe a toutes les chances d'être optimale. Il est évident que cette épreuve ne doit pas être un piège pour l'élève mais au contraire un moment pour lui permettre de valoriser ce qu'il sait.
- *S'appuyer sur une réalisation* effectuée par l'élève ou le groupe d'élèves *en classe dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts*, par exemple une production musicale ou d'arts plastiques.

LE LIEN NECESSAIRE ENTRE L'ORAL ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT

Autrement dit, l'enseignement de l'histoire des arts et son évaluation offrent aux équipes de vraies plages de liberté, tant en termes de contenus enseignés que de modalités de mise en œuvre.

- Il est important de saisir ces espaces de liberté et de les mettre en adéquation autant que faire se peut avec ce qui se fait déjà dans les établissements (projet d'établissement, notamment volet artistique et culturel ; projets disciplinaires et transversaux mis en œuvre, ...).
- L'enseignement de l'histoire des arts se fait dans le cadre des disciplines, en classe et par le professeur ; toutefois, il nous semble essentiel de **permettre à l'élève d'en avoir une vue globale, nécessairement pluridisciplinaire**. C'est pourquoi nous conseillons aux équipes de choisir des « objets » à partager, un pour chaque niveau par exemple. Les enseignants abordent alors l'objet au moment le plus opportun dans le cadre des programmes disciplinaires. **On peut ensuite imaginer, certains établissements pilotes l'ont expérimenté avec succès, aider l'élève à repérer l'« objet » dans les cahiers des différentes disciplines par un signe distinctif ou une couleur portée en marge. Certaines équipes sont allées plus loin, demandant aux élèves de réaliser une synthèse transdisciplinaire des regards portés sur l'« objet » (synthèse souvent guidée par une série de questions), qui a pu parfois être complétée par des apports documentaires recherchés par l'élève. Cette synthèse a alors pu servir de base pour conduire l'évaluation orale. Cette synthèse pouvait être individuelle ou collective.** Elle permet également de valider des items du B2I si elle est attendue sous forme numérique ; ce que l'on peut conseiller du fait de la variété des supports qui peuvent être manipulés (image, son, texte...).
- Ce que l'on peut entendre par « **objet** » à partager. Il convient d'entendre le terme objet dans son acception la plus large possible. Ainsi, cet « objet » peut être un mouvement artistique, une œuvre d'art, un objet technique (le Titanic, la Tour Eiffel...), un artiste, un espace (une ville, par exemple), un monument, une exposition ou une manifestation (exposition coloniale ou universelle ; festival de cinéma...), une forme d'expression artistique (la mode, la bande dessinée, le mime, la voix...), un thème (la beauté, la guerre...).
- De façon assez naturelle, le **Conseil pédagogique** est l'instance qui semble la plus adaptée à une discussion sur :
 - ✓ les modalités de mise en œuvre de l'enseignement d'histoire des arts,
 - ✓ le choix de l'objet à partager pour chacun des niveaux si telle est la volonté de l'équipe et sur les disciplines qui s'engagent dans cette démarche,
 - ✓ les modalités de l'évaluation nécessairement en lien direct avec les modalités de mise en œuvre de l'enseignement.

Philippe Bazin, Laurent Marien
IA-IPR référents du dossier Histoire des arts, Académie de Poitiers
Novembre 2010